



Épreuve théorique du permis de conduire : des aménagements spécifiques pour les personnes souffrant de « Dys ».

Les candidats peuvent bénéficier d'un temps plus long pour l'examen des diapositives; ils peuvent demander la lecture à haute voix des questions et ils sont admis à passer le code lors des sessions prévues pour les candidats sourds et malentendants.

Ce partenariat fera prochainement l'objet d'une circulaire qui sera adressée aux préfetures afin de leur indiquer l'existence de cette possibilité ouverte aux candidats DYS.

Lien vers le site de la Federation française des "Dys"

Thème:

Handicap ^[1]

Date du document:

Jeudi Mai 16 2013

Visibilité du contenu de groupe:

Use group defaults

Résumé:

Une convention de partenariat a été signée le 16 mai entre la Sécurité routière, représentée par Frédéric Péchenard, délégué interministériel à la sécurité routière, et les associations représentant les personnes atteintes de troubles spécifiques du langage oral (dysphasie) et/ou écrit (dyslexie) et/ou de troubles de l'acquisition de la coordination (dyspraxie). Cette convention permet aux intéressés de bénéficier d'aménagements spécifiques lors du passage de l'épreuve du code de la route.

Auteur(s):

DSCR - Direction de la circulation et de la sécurité routière

Lien(s) utile(s)

- <http://www.securite-routiere.gouv.fr/la-securite-routiere/actualites/epreuve-theorique-du-permis-de-conduire-des-amenagements-specifiques-pour-les-personnes-souffrant-de-troubles-dits-dys> ^[2]

[Retour à la base documentaire](#) ^[3]
